

MÉMOIRE

mémoires

VERSAILLES

Comme l'Histoire dont elle est une composante, la Mémoire collective est nécessaire pour appréhender le présent et construire l'avenir. À l'occasion du centenaire de la pose de la première pierre du monument aux morts de la Grande Guerre, le 11 novembre 1922, la ville de Versailles propose un parcours mémoriel à partir de trois événements par lesquels Versailles est partie prenante à notre Mémoire nationale, des fractures nées de la Révolution de 1789, à l'Union sacrée dans les tranchées de 1914-18.

Le massacre des prisonniers d'Orléans le 9 septembre 1792

Un convoi de prisonniers transférés d'Orléans à Paris pour y être jugés, est attaqué à Versailles par une foule d'émeutiers le 9 septembre 1792, dans un contexte de troubles et de désordres (invasion prussienne, révoltes dans certaines provinces, ...) en prélude à la proclamation de la République le 21 septembre. En dépit de l'intervention courageuse du maire, Hyacinthe Richaud, la foule massacre 44 prisonniers supposés royalistes au carrefour des actuelles rues de l'Orangerie et de Satory. Cet événement tragique prend place dans l'épisode historique des « massacres de septembre 1792 » où les révolutionnaires parisiens s'en prirent aux aristocrates, ecclésiastiques et représentants modérés du parti girondin. Un premier monument fut érigé en 1817, remplacé vers 1850 par l'actuel et complété d'une plaque nominative.

L'exécution de prisonniers condamnés par les tribunaux militaires en 1871

Dernier épisode de près d'un siècle de violences civiles internes, la Commune de Paris fut impitoyablement réprimée en mai 1871 par l'armée du gouvernement de la III^e République naissante, résidant provisoirement à Versailles. Les prisonniers survivants furent gardés à Versailles avant leurs procès devant les conseils de guerre, à l'issue desquels, certains (23) furent exécutés, d'autres (4 250) déportés en Nouvelle Calédonie et amnistiés en 1879 et 1880. Inauguré le 27 juin 1985, le monument rappelle qu'à Satory furent inhumés les prisonniers morts en détention, et exécutés les 23 condamnés à mort par les tribunaux militaires, dont les chefs historiques de la Commune.

L'hommage à nos concitoyens morts pour la France durant les deux guerres mondiales, la guerre d'Indochine, la guerre d'Algérie et les opérations extérieures.

À la fin de la Première guerre mondiale, l'ampleur des sacrifices consentis par toute la Nation enfin réunie autour d'un fort sentiment patriotique, conduit le gouvernement à instituer, pour la première fois dans notre Histoire, un hommage national aux morts. La ville va alors ériger son monument en 1922 ; il comporte plus de 1 900 noms. Il sera étendu en 1950 à la seconde guerre mondiale, puis aux conflits suivants : les guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord, et aujourd'hui les opérations extérieures.

Les associations patriotiques et mémorielles

De nombreuses associations se créent après de la guerre partout en France, dont à Versailles, pour défendre les intérêts des anciens combattants, des blessés, des invalides, et perpétuer la mémoire des sacrifices consentis. Beaucoup ont disparu ou se sont regroupées, de nouvelles sont apparues. Depuis 1928, un comité d'entente rassemble les représentants de la plupart de ces associations.